

Association *Les Entretiens d'Aguesseau*

En bref...



Colloques...

2011 : La prison : quel(s) droit(s) ?

2010 : Le justiciable et la protection de ses droits fondamentaux : la question de constitutionnalité

2008 : La parole, l'écrit et l'image en justice : quelle procédure au XXIème siècle ?

2006 : Justice, éthique, et aléa juridique

2005 : La responsabilité des magistrats

2004 : Justice, éthique et dignité

2003 : Le temps, la justice et le droit

2002 : Justice et démocratie

2001 : La justice pénale internationale

2000 : L'éthique des gens de justice et l'évolution des métiers de justice

Type : Association Loi de 1901

Siège social : Palais de justice, place d'Aine, 87031 Limoges

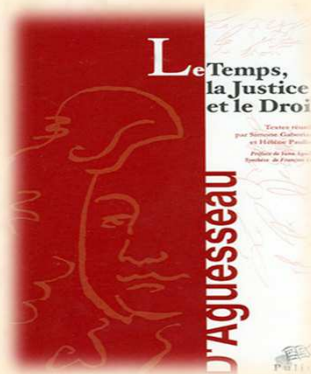
Président : Eric Négron, Président du TGI de Lille

Vice-présidents : H. Pauliat (Présidente de l'Université de Limoges) – E. Jayat (Vice-présidente du tribunal administratif de Limoges) et P. Pastaud (Bâtonnier de l'ordre des avocats)

Présidente d'honneur : S. Gaboriau (Présidente de chambre à la Cour d'appel de Paris)

Secrétaire général : Laurent Berthier, docteur en droit public - Université de Limoges

Trésorier : Frédéric Longeagne, Avocat



Pour tout renseignement, contactez
Laurent Berthier, Secrétaire général

berthier.laurent@yahoo.fr

06 79 53 24 14

Objectifs...

La justice constitue un thème de débats, souvent passionnés, pour l'ensemble des citoyens. Les médias, au fil des affaires judiciaires qui retiennent particulièrement l'attention de l'opinion publique, animent ces débats et les nourrissent de leurs informations et commentaires avec, parfois, les dérives spécifiques à l'approche médiatique. De leur côté et selon leur propre manière de voir, les avocats et les magistrats, concernés au premier chef, ainsi que les universitaires, apportent leur contribution à ces débats, sans avoir fréquemment l'occasion ni de confronter entre eux leurs points de vue ni d'ouvrir leurs échanges vers un large public.

La prise de conscience de cette situation a fait naître en 2000, à Limoges, l'association "Les Entretiens d'Aguesseau" à partir d'une volonté d'avocats, de magistrats et d'universitaires d'allier leurs expériences et leurs capacités de réflexion.

Cette démarche s'affirme notamment dans l'organisation de rencontres annuelles, qui réunissent des spécialistes des questions traitées - avocats, magistrats, universitaires...- et des personnalités très souvent issues du milieu associatif, confrontées à la réalité concrète des thèmes en cause. Les champs traités embrassent tant le droit public que le droit civil et le droit pénal, ils concernent toutes les justices: nationale et internationale, constitutionnelle, administrative, judiciaire et financière.

Cette démarche se décline aussi par l'organisation de conférences sur des thèmes d'actualité.

Ces Entretiens sont inscrits au programme de la formation continue des magistrats, dispensés par l'Ecole Nationale de la Magistrature.